MAIRIE DE GOMETZ LA VILLE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2013

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : R. PESCHEUX

Etaient présents : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, M. GIRARD, E. HUOT-MARCHAND, G. LEVIONNOIS, A. MAZINGUE-DESAILLY, R. PESCHEUX, C. THEBAULT, M. THIERRY.

Absents excusés : P. NGUYEN, S. CHERUBIN, C. NICOLLEAU, A. SERRANO

La séance est ouverte à 21 H.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire de mande au Conseil de retirer de l'ordre du jour le point suivant :

- Ouverture d'un poste étude surveillée à temps non complet

Et de rajouter le point suivant :

- Classement dans le domaine public de l'impasse de la résidence du Fief Blanchard

ADOPTE à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n° 1 – commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, 8 voix POUR, 1 voix CONTRE,

DECIDE d'ouvrir à compter du 19 septembre 2013 un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet à raison de 17 H 50 par semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée D n° 136 d'une superficie de 1 915 m² au prix de 100 000 €.

PREND ACTE du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement ;

DECIDE de réaliser une inspection préalable de la voierie de la résidence du Fief Blanchard.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à 21 H 55.

En Mairie, le 25 septembre 2013

Pour le Maire,
Par délégation,

Maurice BOULAY
Conseiller Municipal